Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 035-213501174-20260723-2026072309-DE

COMMUNE DE GAËL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation **Le 17.07.2026**

L'an deux mil vingt-six
le **vingt-trois juillet** à **dix-neuf heures trente**
Le **Conseil Municipal,** légalement convoqué**,**
S'est réuni, à la mairie de GAËL,
en séance **ordinaire** publique
Sous la présidence de **Denis LEVREL, Maire.**

Date d'affichage :
Le 17.07.2026

Etaient présents : Mme NOGUES Christelle, M. LOHAT Alain, Adjoints. Mme LE GOUËVEC Sylvie, M. CHEVRIER-MAHAUDEAU Sébastien, Mme LE ROY Laetitia, conseillers délégués. M. BLOT Olivier, Mme HENRY Aurélie, M. AVRIL David, Mme LEBAS Betty, M. BOUAISSIER Christophe, Mme SALMON Evelyne, Mme TAQUET Virginie, M. FREROU Lilian, M. HUET Valentin, Conseillers municipaux.

Nombre de conseillers :
En exercice : 19

Etaient excusés : M. LUBIN André, Mme LUCAS Maëva (pouvoir à Mme NOGUES Christelle), Mme RISSEL Alexia, M. JERÔME Charly.

Présents : 15
Votants : 16

Madame LEROY Laeticia a été élue secrétaire.

Objet : 2026072309- Tarifs concession cimetière et jardin du souvenir

Concession cimetière :

La Commission des finances propose les tarifs suivants :

	Tarifs au 01/09/2026
Concession simple 15 ans	110.00
Concession simple 30 ans	170.00
Concession double 15 ans	170.00
Concession double 30 ans	290.00
Concession cavurne 5 ans	75.00
Concession cavurne 10 ans	90.00
Concession cavurne 15 ans	110.00
Concession cavurne 30 ans	170.00
Concession double cavurnes 30 ans	290.00
Caveau simple d'occasion suite à reprise	350.00
Caveau double d'occasion suite à reprise	450.00

Concernant les caveaux d'occasion suite à reprise, la désinfection sera à la charge de la commune.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 035-213501174-20260723-2026072309-DE

Tarifs jardin du souvenir au cimetière :

Pour rappel, la plaque et la gravure sont commandées et payées par la commune, puis refacturées aux familles.

Il est proposé au conseil de fixer les tarifs comme suit :

- un dépôt des cendres au prix de 110.00€ ;
- fourniture d'une plaque à fixer sur le chevalet, pour **une durée de 15ans** renouvelable, au prix TTC réel payé par la commune, y compris frais de port et frais divers, auxquels s'ajoute un forfait pour frais administratif de 50.00 € ;

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Valide les tarifs proposés pour les concessions du cimetière à partir du 01 septembre 2026 ;
- Valide les tarifs proposés pour les jardins du souvenir à partir du 01 septembre 2026 ;
- Autorise M. Le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces afférentes à cette décision ;
- Précise que les recettes sont inscrites au budget primitif.

Fait et délivré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,